

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, tenue à la salle du conseil, au 270, Route 125 à Saint-Roch-Ouest, **le mardi 5 octobre 2021**, à 20 h, et à laquelle sont présents :

Monsieur Luc Duval, conseiller au siège no 1  
Monsieur Charles Smith, conseiller au siège no 2  
Monsieur Lucien Chayer, conseiller au siège no 3  
Monsieur Francis Mercier, conseiller au siège no 4  
Monsieur Sylvain Lafortune, conseiller au siège 5  
Monsieur Jean Bélanger, conseiller au siège no 6

**Sous la présidence du maire, monsieur Pierre Mercier, formant le quorum.**

Était également présente madame Sherron Kollar, directrice générale et secrétaire-trésorière

**151-2021 SERMENT DES PERSONNES ÉLUES**

Le mardi 5 octobre 2021, lors de la cérémonie d'assermentation des membres du conseil municipal, tenue en la salle du conseil de la mairie de Saint-Roch-Ouest, madame Sherron Kollar, en sa qualité de présidente d'élection, procède à la proclamation d'élection et à l'assermentation de monsieur Pierre Mercier, maire de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, monsieur Luc Duval, conseiller du siège numéro 1 – monsieur Charles Smith, conseiller du siège numéro 2 – madame Josianne Chayer, conseillère du siège numéro 3 – Monsieur Francis Mercier, conseiller du siège numéro 4 – monsieur Sylvain Lafortune, conseiller du siège numéro 5 – monsieur Jean Bélanger, conseiller du siège numéro 6.

Donné à Saint-Roch-Ouest, le 5 octobre 2021.

*-Original signé-*

---

Sherron Kollar  
Présidente d'élection

**152-2021 ASSERMENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

Je, **Pierre Mercier**, domicilié au 940, rang de la Rivière Nord à Saint-Roch-Ouest, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de maire avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Saint-Roch-Ouest et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Et j'ai signé :

*Original signé-*

---

ASSERMENTÉ DEVANT MOI, le 5 octobre 2021.

*Original signé*

---

Sherron Kollar, présidente d'élection

Je, Luc Duval, domicilié au 704, rang de la Rivière Sud à Saint-Roch-Ouest, déclare sous serment, que j'exercerai ma fonction de **conseiller n°1** avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Saint-Roch-Ouest et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Et j'ai signé :

*Original signé-*

---

ASSERMENTÉ DEVANT MOI, le 5 octobre 2021.

*Original signé-*

---

Sherron Kollar, présidente d'élection

---

Je, Charles Smith, domicilié au 870, rang de la Rivière Sud à Saint-Roch-Ouest, déclare sous serment, que j'exercerai ma fonction de **conseiller n°2** avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Saint-Roch-Ouest et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Et j'ai signé :

*Original signé-*

---

ASSERMENTÉ DEVANT MOI, le 5 octobre 2021.

*Original signé-*

---

Sherron Kollar, présidente d'élection

---

Je, Josianne Chayer, domiciliée au 1000, rang de la Rivière Nord à Saint-Roch-Ouest, déclare sous serment, que j'exercerai ma fonction de **conseillère n°3** avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Saint-Roch-Ouest et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Et j'ai signé :

*Original signé-*

---

ASSERMENTÉ DEVANT MOI, le 5 octobre 2021.

*Original signé-*

---

Sherron Kollar, présidente d'élection

---

Je, Francis Mercier, domicilié au 935, rang de la Rivière Nord à Saint-Roch-Ouest, déclare sous serment, que j'exercerai ma fonction de **conseiller n°4** avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Saint-Roch-Ouest et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Et j'ai signé :

*Original signé-*

---

ASSERMENTÉ DEVANT MOI, le 5 octobre 2021.

*Original signé-*

---

Sherron Kollar, présidente d'élection

---

Je, Sylvain Lafortune, domicilié au 705, Chemin du Ruisseau St-Jean à Saint-Roch-Ouest, déclare sous serment, que j'exercerai ma fonction de **conseiller n°5** avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Saint-Roch-Ouest et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Et j'ai signé :

*Original signé-*

---

ASSERMENTÉ DEVANT MOI, le 5 octobre 2021.

*Original signé-*

---

Sherron Kollar, présidente d'élection

---

Je, Jean Bélanger, domicilié au 850, Chemin du Ruisseau St-Jean à Saint-Roch-Ouest, déclare sous serment, que j'exercerai ma fonction de **conseiller n°6** avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Saint-Roch-Ouest et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Et j'ai signé :

*Original signé-*

---

ASSERMENTÉ DEVANT MOI, le 5 octobre 2021.

*Original signé-*

---

Sherron Kollar, présidente d'élection

---

## **153-2021 ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021**
- 4. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 5. COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 7. ADMINISTRATION**
  - 7.1** Certificat de paiement final- Sintra-pour les travaux de réfection de pavage et des changements de ponceaux sur une partie de la Route 125 et du rang de la Rivière Sud
  - 7.2** Certificat de paiement **no 2-9306-1380** Québec inc. -pour les travaux de réfection de pavage et des changements de ponceaux sur une partie du rang de la Rivière Sud
  - 7.3** Mandat de services professionnels- l'Atelier Urbain Inc.
  - 7.4** Achat d'écran protecteur- Élection
  - 7.5** Rémunération du personnel électoral

7.6 Autorisation de paiement-Isomax Conseil

**8. RÉGLEMENTATION**

8.1 Avis de motion et dépôt du règlement 138-2021- concernant les nuisances

**9. RAPPORTS FINANCIERS**

9.1 Présentation et approbation des comptes

9.2 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses

**10. VARIA**

**11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**154-2021 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après avoir dûment constaté le quorum, M. Pierre Mercier, maire, déclare la présente séance ouverte.

**155-2021 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour a été remis à chacun des conseillers lors de l'avis de convocation. Sur la proposition de M. Charles Smith, l'ordre du jour, de la séance ordinaire du 5 octobre 2021, est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

**156-2021 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021**

Le procès-verbal a été remis à chacun des conseillers lors de l'avis de convocation.

Sur la proposition de M. Luc Duval, le procès-verbal, de la séance ordinaire du 7 septembre 2021, est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

**157-2021 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois.

**158-2021 COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**

Les membres du conseil donnent un compte rendu sur les activités auxquelles ils ont participé.

**159-2021 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**160-2021 CERTIFICAT DE PAIEMENT FINAL- SINTRA-POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE ET DES CHANGEMENTS DE PONCEAUX SUR UNE PARTIE DE LA ROUTE 125 ET DU RANG DE LA RIVIÈRE SUD**

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution no 126-2019 le conseil a octroyé le contrat pour les travaux de réfection de pavage et des changements de ponceaux sur une partie de la Route 125 et du rang de la Rivière Sud;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant des travaux exécutés à ce jour totalise 529 563,99 \$ (avant taxes) conformément aux modalités établies;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du paiement final de la retenue déposée par M. Patrick Charron, ingénieur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Lafortune et résolu à l'unanimité par les conseillers d'autoriser le versement d'un montant de 30 443,27 \$ (taxes incluses) à l'entrepreneur Sintra inc. selon le certificat de paiement final déposé par M. Patrick Charron, ingénieur.

*Adoptée unanimement*

**161-2021 CERTIFICAT DE PAIEMENT NO 2- 9306-1380 QUÉBEC INC.**  
**-POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE ET DES**  
**CHANGEMENTS DE PONCEAUX SUR UNE PARTIE DU RANG DE**  
**LA RIVIÈRE SUD**

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution no 100-2021 le conseil a octroyé le contrat pour les travaux de réfection de pavage et des changements de ponceaux sur une partie du rang de la Rivière Sud;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant des travaux exécutés à ce jour totalise 439 502,29 \$ (avant taxes) auquel s'applique une retenue de 5 % conformément aux modalités établies;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement no. 2 déposée par M. Patrick Charron, ingénieur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Lucien Chayer et résolu à l'unanimité par les conseillers d'autoriser le versement d'un montant de 94 380,68 \$, plus les taxes applicables, à l'entrepreneur 9306-1380 Québec inc. selon le certificat de paiement no. 2 déposé par M. Patrick Charron, ingénieur.

*Adoptée unanimement*

**162-2021 MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS –**  
**L'ATELIER URBAIN INC.**

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement de la MRC de Montcalm est entré en vigueur en novembre 2019;

**ATTENDU QUE** le nouveau schéma nécessite une concordance du plan et des règlements d'urbanisme de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** ce processus de révision en profondeur nécessitera le recours à des ressources spécialisées;

**ATTENDU QUE** la firme l'Atelier Urbain inc. bénéficie d'une expertise reconnue et d'une bonne connaissance de notre territoire;

**ATTENDU QUE** la firme d'urbanisme l'Atelier Urbain inc. s'engage à fournir à la Municipalité ses services professionnels d'accompagnement en urbanisme pour la révision du plan et des règlements d'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Charles Smith et résolu à l'unanimité par les conseillers de confier à l'Atelier Urbain inc. le mandat d'accompagner la municipalité de Saint-Roch-Ouest au tarif horaire de 105 \$/h pour un chargé de projet sénior ou 95 \$/h pour un autres ressources professionnelles, plus les taxes applicables, sans jamais dépasser un montant maximal de 21 600 \$, d'ici le 31 décembre 2022;

*Adoptée unanimement*

**163-2021 ACHAT D'ÉCRAN PROTECTEUR-ÉLECTION**

Sur la proposition de M. Jean Bélanger, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest d'autoriser l'achat de deux écrans protecteurs pour les élections du 7 novembre prochain, au coût de 420 \$, plus les taxes applicables.

*Adoptée unanimement*

**164-2021 RÉOLUTION POUR FIXER LA RÉMUNÉRATION DU**  
**PERSONNEL ÉLECTORAL**

Considérant que la Municipalité doit embaucher du personnel électoral pour les élections municipales qui auront lieu le 7 novembre 2021;

Considérant qu'il est de plus en plus difficile de recruter du personnel électoral efficace et compétent;

Considérant les responsabilités et obligations du personnel électoral;

Considérant les nouvelles normes découlant de la pandémie de la COVID-19;

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour le salaire du personnel électoral datant de 2019;

Considérant le projet de tarification et rémunération déposé par la présidente d'élection;

En conséquence, il est résolu sur proposition de M. Lucien Chayer que le conseil municipal de Saint-Roch-Ouest décrète ce qui suit :

FONCTION ET TÂCHES		RÉMUNÉRATION
<b>OFFICIERS</b>		
Président d'élections		
<b>Confection et révision de la liste électorale:</b> ajout des électeurs non domiciliés, division en sections de vote, commission de révision (avec scrutin)	1,15\$/ électeurs maximum 500\$ minimum	5 500\$
<b>Confection de la liste électorale:</b> ajout des électeurs non domiciliés, division en sections de vote, sans commission de révision (sans scrutin)	50¢ / électeurs maximum 500\$ minimum	4 250\$
<b>Révision sans confection de la liste électorale</b> délai depuis la dernière révision est inférieur à 90 jours	50¢ / électeurs maximum 500\$ minimum	4 250\$
Jour du BVA et BVO	850 \$	
Jour du vote par correspondance	500 \$	
Secrétaire d'élections	75% de la rémunération du président	
Adjoint au président	50% de la rémunération du président	
<b>PERSONNEL AFFECTÉ AUX COMMISSIONS DE RÉVISION</b>		
Employés municipaux à l'exception des officiers d'élections	taux horaire en vigueur + prime de 35\$ si prestation de travail en soirée (à partir de 19 h)	
Personnel externe	25 \$ / heure	
Formation du personnel	35 \$ / séance	
<b>PERSONNEL AFFECTÉ AU SCRUTIN</b>		
	BVA et BVO (12 hres)	Vote par correspondance
Scrutateur	325 \$	25 \$ / heure
Secrétaire	275 \$	22 \$ / heure
PRIMO	275 \$	N/A
Président table de vérification	250 \$	N/A
Membre de la table de vérification	200 \$	N/A
Personnel de soutien	200 \$	N/A
Formation	35 \$ / séance	35 \$ / séance
Dépouillement des votes (BVA – BVO – Correspondance)	75 \$	

1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

2- Que le conseil adopte la grille de tarification et rémunération suivante :

- 3- Que les remboursements des dépenses du personnel électoral soient faits conformément à cette grille.

Adoptée unanimement

**165-2021 AUTORISATION DE PAIEMENT**

Sur la proposition de M. Jean Bélanger, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest d'autoriser le paiement des factures numéro 21-016 et 21-019, d'Isomax Conseil, au montant de 34 506 ,87 \$, taxes incluses. Pour la préparation des plans et devis et de la surveillance des travaux.

*Adoptée unanimement*

**166-2021 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT  
138-2021 CONCERNANT LES NUISANCES**

Monsieur le conseiller Francis Mercier avise les membres du conseil municipal qu'il soumet pour fin d'adoption lors d'une prochaine séance, un projet de règlement concernant les nuisances. La lecture dudit règlement sera dispensée lors de son adoption, conformément à l'article 445 du code municipal. Monsieur le conseiller Francis Mercier dépose ledit projet de règlement qui a pour objet les nuisances.

*Adoptée unanimement*

**167-2021 APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

Les comptes sont soumis à l'approbation des membres du conseil. Sur la proposition de M. Luc Duval, il est résolu à l'unanimité par les conseillers d'approuver les factures payées par internet au montant 5 348,26 \$ et les chèques émis pour le mois d'octobre 2021 du # 8287 au # 8320 totalisant 234 810,02 \$, sont également approuvés selon la liste présentée au conseil.

*Adoptée unanimement*

**168-2021 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES  
DÉPENSES**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 176.4 du Code municipal du Québec prévoit que la directrice générale et secrétaire-trésorière doit déposer deux états comparatifs lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté.

**POUR CE MOTIF**, il est proposé par M. Lucien Chayer et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest accepte le dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses au 1<sup>er</sup> octobre 2021 et celui au 31 décembre 2021, déposés par la directrice générale et secrétaire-trésorière. Les deux rapports seront ajoutés en annexe du procès-verbal.

*Adoptée unanimement*

**169-2021 VARIA**

Aucuns varia

**170-2021 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, sur la proposition de M. Lucien Chayer, il est résolu à l'unanimité par, les conseillers présents, que la séance soit levée à 21 h 26.

Je, *Pierre Mercier*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

*-Original signé-*

---

Pierre Mercier,  
Maire

*-Original signé-*

---

Sherron Kollar,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**171-2021 CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS**

Je soussignée, Sherron Kollar, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie par la présente, que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées à la résolution no 166-2021, lesquelles s'élèvent à 240 158,28 \$ et ont été autorisées par résolution du conseil.

*-Original signé-*

---

Sherron Kollar,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière